

Périscolaire

Toutes les informations sur les temps périscolaires proposés à vos enfants : accueils de loisirs, restauration scolaire...

Publié le 06/02/2025 – Mis à jour le 01/04/2025

Accueils de loisirs

Les accueils de loisirs de la Ville sont ouverts à tous les enfants meudonnais scolarisés en maternelle et en élémentaires le mercredi matin, le mercredi journée et pendant les vacances scolaires. Avant de réserver les activités périscolaires et les accueils de loisirs, l'inscription administrative est obligatoire et doit être renouvelée chaque année sur le [portail famille](#).

Vos tarifs sont calculés chaque année selon le barème de participation des familles en vigueur, en fonction des revenus l'année précédente et de la composition du foyer.

Accueils du mercredi

La famille doit réserver les journées d'accueils dans un délai de **5 jours avant la date souhaitée**.

Horaires d'accueil

Matin : dès 8h et jusqu'à 12h30,

Journée complète (repas inclus) : dès 8h et jusqu'à 18h30,

Pendant les vacances scolaires

Période de réservation fixe pour les accueils de loisirs, selon un calendrier défini à chaque rentrée scolaire, mis en ligne sur le portail famille et le site internet de la Ville.

Les possibilités d'annulation suivent ce même calendrier.

Régulation de capacités maximales d'accueil, avec **mise en place d'une liste d'attente lorsque le portail famille affiche complet**.

Lutte contre l'absentéisme : pour les enfants absents, sans justification, les réservations sont facturées et majorées de 50% du tarif journalier.

Horaires d'accueil

Dès 8h et jusqu'à 18h30.

Nouveautés dans le tarif des prestations

En cas d'enseignant absent, si celui-ci est « non remplacé » et si l'absence fait l'objet de la part de l'Éducation nationale d'une demande de garde de l'enfant à domicile, les prestations périscolaires de la journée ne seront pas facturées. L'information sera transmise par l'école et ne nécessitera aucune démarche de la part des familles.

Création d'un tarif « accueil du soir en maternelle (PAI) » n'incluant plus la facturation du goûter pour les enfants sous régime alimentaire spécifique pour raison de santé.

Sectorisation des accueils de loisirs du mercredi

Les mercredis, les enfants sont accueillis au centre de loisirs lié à l'école fréquentée, hormis pour les enfants scolarisés dans le privé, pour lesquels la famille fait le choix du centre.

À noter

Durant les vacances scolaires, les enfants sont susceptibles d'être regroupés dans des centres de loisirs de la Ville différents de celui fréquenté le mercredi,

Les accueils de loisirs vacances sont ouverts aux collégiens de 6^e et de 5^e.

Accueils du matin et du soir

Matin

Pas de réservation nécessaire. Les enfants sont accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h50 à 8h20 dans les écoles maternelles et de 7h45 à 8h20 dans les écoles élémentaires.

Soir

Sur inscription et sur réservation au moins 5 jours avant la date souhaitée.

Dès 16h30 après la classe et jusqu'à 18h30.

En maternelle, le goûter est fourni aux enfants en accueil du soir. Le départ des enfants s'effectue à partir de 17h15 et jusqu'à 18h30.

En élémentaire, le goûter est à prévoir par la famille et est suivi de l'étude ou de l'accueil de loisirs selon le jour de la semaine et la classe. Le départ des enfants s'effectue à partir de 17h et jusqu'à 18h30.

Restauration scolaire

Inscription et tarifs

La Ville offre la possibilité à vos enfants de déjeuner au restaurant scolaire des écoles maternelles et élémentaires, entre 12 et 14h. Prestation sur inscription annuelle et sur réservation au moins 5 jours avant la date souhaitée, via le Portail famille de la Ville.

Accéder au portail famille

L'application SoHappy

SoHappy permet aux parents d'accéder à de nombreuses informations concernant le déjeuner de leur enfant, comme les menus sur 30 jours détaillés et imprimables ainsi que des idées recettes rapides à réaliser, équilibrées et adaptées aux goûts des enfants. Chaque semaine, des actualités permettent de rester informés sur les nouveautés de la restauration scolaire : animations, nouvelles recettes...

Télécharger l'application

Sur ordinateur et tablette

Sur Android

Sur iPhone

Faire mes réservations sur le portail famille



Information de contact



Ville de **Meudon**

Hôtel de Ville

*Horaires : Lundi, mardi,
mercredi, vendredi*

8h30-12h et 13h30-17h30

Jeudi et samedi

8h30-12h

Fermé l'après-midi

Accueil sans rendez-vous

Démarches sur rendez-vous

Adresse : 6 avenue Le Corbeiller 92190 Meudon

Tél. : 01 41 14 80 00

Mairie annexe

*Horaires : Lundi, mardi,
mercredi, vendredi*

9h-12h et 13h30-17h

Jeudi : 9h-12h

Fermée l'après-midi

et le samedi

Accueil sans rendez-vous

Démarches sur rendez-vous

Adresse : 5 avenue G.-Millandy 92360 Meudon-la-Forêt

Tél. : 01 41 28 19 40